

E 4320 (B) 1968/195/2

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,  
au Chef de la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, P. Bonna*

Copie

L

Rome, 28 janvier 1937

Votre lettre du 14 janvier<sup>1</sup> au sujet de la littérature irrédentiste concernant le Tessin m'est bien parvenue et a eu toute mon attention.

Les cartes de Noël expédiées sous forme anonyme à différentes personnes domiciliées dans le Canton du Tessin et portant un caractère nettement irrédentiste<sup>2</sup>, appellent en effet une intervention très nette.

---

1. *Dans cette lettre Bonna écrivait:* Comme vous pouvez le penser, l'envoi des cartes dont il s'agit au Tessin a causé en Suisse, et plus particulièrement dans les régions visées par le texte irrédentiste en question, une certaine émotion.

Il semble que les autorités locales italiennes et les autorités postales en particulier auraient pu, en faisant preuve de bonne volonté, empêcher l'envoi de ces cartes.

Nous vous serions obligés d'entreprendre une démarche au sujet de cette affaire auprès des autorités compétentes en insistant pour qu'à l'avenir, les ordres nécessaires soient donnés afin d'empêcher la transmission de pareille correspondance.

Vous pourrez, à cette occasion, relever que, du côté suisse, les autorités de police cantonale et fédérale se donnent la plus grande peine pour séquestrer la très volumineuse littérature qui est destinée à passer clandestinement la frontière pour être distribuée en Italie. Nous vous avons signalé il y a quelque temps la saisie d'un paquet de tracts antifascistes faite par le personnel des douanes à la frontière italienne, et nous vous remettons sous ce pli d'autres exemplaires de littérature antifasciste qui ont été récemment séquestrés par la police tessinoise. Il est, en particulier, intéressant de constater que cette littérature est généralement imprimée à Paris, expédiée en Suisse d'où elle parvient clandestinement en Italie, d'où enfin elle est souvent réexpédiée, sous enveloppes affranchies avec des timbres italiens, en France. (E 2001 (D) 1/100).

2. *Selon la lettre du Procureur général de la Confédération, F. Stämpfli, au Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna, du 8 janvier 1937, le texte suivant figurait sur ces cartes de Noël:*

«O Gesù Bambino, dispensatore di grazie, fa che questo Natale sia l'ultimo che il Vallese, il Ticino e la Rezia passano divisi dalla Madre Italia. Dona a noi con l'anno nuovo la santa redenzione!» (E 2001 (D) 1/100).

Désireux que le Ministre des Affaires Etrangères fût personnellement saisi de la question en vue des instructions opportunes, j'ai remis au Ministre De Peppo, Chef de Cabinet du Comte Ciano, un aide-mémoire accompagnant les deux photographies dont vous m'avez fait l'envoi. J'ai exprimé l'attente que les Autorités italiennes feraient ce qui dépendait d'elles pour mettre fin à cette correspondance, qui appelle une surveillance spéciale. M. De Peppo a pris note de ma démarche et m'a promis d'en entretenir incessamment le Comte Ciano<sup>3</sup>. Il ne paraît pas douteux que des instructions aussi sévères que possible seront données pour mettre fin, dans la mesure du possible, à des envois analogues à ceux dont nous avons eu à nous plaindre. J'ai cependant souligné que nous désirions avoir également des précisions sur le résultat de l'enquête en ce qui concerne l'identité des expéditeurs des cartes en question.

Il m'a été très agréable de pouvoir signaler, à propos de ma démarche, l'attitude sévère de nos autorités de police et de douane, qui se donnent la plus grande peine pour séquestrer la très volumineuse littérature de caractère communiste qui est destinée à passer clandestinement la frontière pour être distribuée en Italie. En m'autorisant de ce que vous m'avez écrit, j'ai cru indiqué de montrer à M. De Peppo quelques échantillons de cette littérature communiste<sup>4</sup> séquestrée. Je me suis, cependant, abstenu de lui communiquer les enveloppes portant l'adresse de personnes qui se verraient exposées ici à des poursuites sévères. M. De Peppo m'a assuré que le Ministre Ciano apprécierait vivement l'action vigilante de nos Autorités de police et de douane.

---

3. *Par lettre du 1<sup>er</sup> février 1937, le Ministre Ruegger rapportait: Avant-hier, dans la soirée, le Ministre De Peppo, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, m'a téléphoné à mon domicile pour me dire que, s'intéressant personnellement à l'affaire, le Comte Ciano avait exigé qu'une enquête soit ordonnée sans délai. Ainsi que je l'avais prévu dans la nouvelle atmosphère des relations italo-suisse, le Ministre, désireux d'en finir avec la campagne irrédentiste sous toutes ses manifestations, souhaite que la lumière soit faite, si possible, sur les origines des envois incriminés. (2001 (D) 1/100).*

4. *L'original portait irrédentiste à la place de communiste, correction apportée par le Ministère public. C'est évidemment cette dernière lecture qui s'impose.*